



Réunion interrégionale du 17 octobre à Fort-de-France

Le « Grenelle de l'Environnement » de la Martinique a rassemblé environ 240 personnes dans les 6 ateliers du matin, qui ont travaillé sur les thèmes et propositions des 6 groupes nationaux, et plus de 400 personnes durant l'après-midi pour le débat ouvert au public.

Présidée et ouverte par M. le Préfet de Région, la réunion s'est tenue durant toute la journée en présence de M. Alfred ALMONT, Député-Maire de Schœlcher, de M. Serge LETCHIMY, Député-Maire de Fort-de-France (qui étaient tous deux membres du groupe national n°II) et de M. Claude LISE, Sénateur et Président du Conseil Général.

Toutes les catégories de partenaires étaient également représentées, à l'exception des maires dont 2 seulement avaient pu se libérer.

Le travail en atelier a été riche et studieux, les nombreuses propositions qui sont reprises ci-après témoignent de l'intérêt manifesté pour la mise en place de cette concertation.

La large participation du public de l'après-midi a donné lieu à de nombreuses interventions, certaines interventions étant cependant plus tournées vers un passé conflictuel que vers un avenir constructif, tandis que d'autres justifiaient de longues réponses des élus présents. La journée s'est terminée vers 19h00.

La couverture médiatique a été très bonne.

I - Premier atelier : « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »

Monsieur Manuel BAUDOIN, Président de la SIMAR en a présenté les conclusions.

1. Le transport

Validant les propositions nationales, l'atelier a souligné la nécessité de promouvoir une polarisation de l'activité et du logement, alternative au centre de l'île, afin de réduire les transports domicile/travail.

Le groupe a souligné l'importance de lutter contre le mitage du territoire, en densifiant les bourgs et en adaptant dans cette optique les **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**.

Pour lutter contre le modèle du « tout véhicule individuel » ou « tout terrestre », le groupe a préconisé la promotion du covoiturage, des transports collectifs et celle du transport doux (vélo, trottoirs), la modulation de l'octroi de mer sur les véhicules très polluants, et l'institution d'un ticket de transport multimodal incluant le transport maritime.

Le développement du cabotage maritime est à envisager ainsi que la mise en place d'un bilan carbone des compagnies aériennes.

2. Le bâtiment

Pour s'orienter vers une multiplication des bâtiments à énergie positive -avec le slogan « une toiture solaire pour chaque martiniquais »-, le groupe a demandé que les maîtres d'ouvrages publics impulsent une **politique d'exemplarité HQE** (Haute Qualité Environnementale) pour tous les bâtiments publics ou subventionnés.

Dans le domaine fiscal, il a été souligné la nécessité de subordonner la défiscalisation de l'immobilier à l'équipement en chauffe-eau solaire et de moduler (en + et -) cette défiscalisation aux bâtiments HQE.

Il a recommandé le développement des politiques d'économies d'énergie et de consommation d'eau (citernes, irrigations..).

3. La production d'énergie électrique

Le groupe a fait siennes les propositions nationales en estimant cependant qu'un objectif de 50% d'énergies renouvelables pouvait être fixé, tout en soulignant la pertinence des politiques de maîtrise de consommation d'énergie électrique.

Il a souligné les obstacles administratifs constatés aujourd'hui dans les raccordements et demandé que soit clarifié le statut de la production électrique par les collectivités locales.

Les aides financières relatives à l'installation de **l'énergie solaire** pour les grands équipements doivent être prioritaires, tandis que les règles de défiscalisation sur énergies alternatives méritent d'être clarifiées et pérennisées.

Enfin, tandis que l'éolien terrestre mais aussi offshore a été jugé digne d'encouragement fort, le groupe a validé la notion de pôle compétitif afin de créer un pôle de recherche tropical exportable sur le secteur caraïbe.

Le groupe pour conclure est resté plus réservé sur l'intérêt du gaz par rapport aux énergies actuelles, et a souligné le caractère transversal des réflexions dans ce domaine qui nécessitait un effort majeur de cohérence de la part des pouvoirs politiques.

II - Second atelier : « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

Monsieur Philippe JOSEPH, Universitaire et Président du CSRPN (**C**onseil **S**cientifique **R**égional du **P**atrimoine Naturel) en présente les travaux en mettant l'accent sur la nécessité de développer la **gouvernance locale** dans ce domaine en domiciliant les moyens de connaissance et de gestion, et en créant un observatoire martiniquais de la biodiversité.

Les propositions nationales en matière de protection sont validées : la création d'une **trame verte** est jugée très pertinente et adaptée aux enjeux locaux, mais elle doit s'appuyer sur la mise en place d'une protection forte des éléments les plus remarquables qui la structureront. A cet égard, il est demandé un changement du statut des ZNIEFF leur conférant une plus grande protection et une prise en compte obligatoire dans l'aménagement de l'espace.

Le développement du réseau des **aires protégées terrestres et marines** est jugé prioritaire et complémentaire de la mise en place de cette trame verte.

Ayant largement souffert ces dernières décennies de l'aménagement, le milieu particulier que constitue la **mangrove** doit à l'avenir bénéficier d'une protection forte tandis que les actions d'observation des récifs coralliens doivent être développées.

Enfin, il est souligné la nécessité du développement de la lutte contre les espèces végétales invasives qui participent fortement à la réduction des écosystèmes remarquables.

Au chapitre de la **gestion**, il est souligné l'importance d'une gestion intégrée des écosystèmes et surtout d'une **gestion économe de l'espace**, la lutte contre l'extension horizontale du bâti devant constituer un enjeu majeur en Martinique. Dans cet esprit, le groupe estime essentiel de considérer la biodiversité comme un **axe fort de développement** et non comme une contrainte. Cette approche suppose qu'une gestion véritablement intégrée des écosystèmes (tant marins que terrestres) soit présente dans toutes les démarches d'aménagement.

Cette approche passe par une meilleure application de la réglementation, elle doit aussi justifier une refonte de la défiscalisation afin que celle-ci soit subordonnée à une compensation environnementale.

Au chapitre de la **valorisation**, l'atelier a souligné l'intérêt des espèces végétales autochtones tant dans le domaine médicinal, horticole que forestier ; de même, la valorisation des savoirs traditionnels, de l'usage ludique de la biodiversité sont à développer tandis que le développement éco-touristique se doit d'être accompagné.

Dans le domaine de la connaissance, il est souligné l'impérieuse nécessité de mettre en place les conditions favorables à la **formation de naturalistes**, dont le nombre est en cruelle diminution, en France de manière générale et aux Antilles en particulier. Ce préalable est essentiel compte tenu de la nécessité d'accroître la recherche scientifique sur les milieux naturels et de permettre une plus grande implication des scientifiques dans le développement local (recherche-développement).

Enfin, comme dans chaque groupe d'ailleurs, il est souligné l'importance de la sensibilisation et de l'information du public.

III - Troisième atelier : « **Instaurer un environnement respectueux de la santé** »

M. Maurice MONTEZUME, vice-président du Comité de Bassin présidait ce groupe qui a approuvé dans leur globalité les propositions nationales en mettant l'accent sur les particularités locales.

1. L'air

Pour en améliorer la qualité, il est proposé tout d'abord de promouvoir le transport maritime des matériaux des carrières du nord-caraïbe et de renforcer le contrôle du bâchage des camions. La problématique particulière des carrières et de la zone industrielle de Dillon justifient une étude sur les affections respiratoires, tandis que le traitement aérien des bananeraies reste à contrôler plus vigoureusement. La question de l'usage des insecticides domestiques et de leur impact a été évoquée ainsi que celle de certains bâtiments insalubres, la plate-forme d'observation sanitaire et sociale ayant vocation à coordonner ces études.

2. Les risques naturels

Très présents en Martinique, ils justifient de rendre obligatoire l'éducation aux risques à l'école et au collège, la formation généralisée de secouristes, et la tenue d'exercices dans les ERP et entreprises en application de véritables dispositifs de secours communaux.

La question particulière de la Lutte Anti-Vectorielle a été largement rappelée, le risque de la dengue étant toujours d'actualité.

3. L'eau et les sols

La problématique particulière du **chlordécone et des produits phytosanitaires** justifie un équipement adapté du laboratoire départemental et l'élaboration de la cartographie de la contamination réelle des sols, tandis qu'une politique agricole respectueuse de l'environnement est à développer. Une conférence d'information sur ce sujet est à organiser. Enfin, il est demandé instamment la création au CHU d'un centre d'investigation clinique.

Dans le domaine plus large de la santé, il est demandé qu'une information détaillée sur la problématique du chlordécone soit mise à la disposition des médecins, tandis que la lutte contre le diabète et l'HTA passe par un encadrement des teneurs en sucre et en sel des produits de l'industrie agroalimentaire et une diversification de l'alimentation.

Le groupe a par ailleurs repris les orientations du groupe « biodiversité » en soulignant l'intérêt de l'utilisation de la biodiversité locale dans le domaine médical.

IV - Quatrième atelier : « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »

Présidé par M. Serge DELBE, président du SMITOM, le groupe a souhaité davantage privilégier **l'agriculture raisonnée** que l'agriculture biologique en l'accompagnant scientifiquement et financièrement et en structurant les filières.

Comme le groupe précédent, il a été recommandé de privilégier la commercialisation des produits locaux, notamment dans la restauration collective et de réduire l'usage des pesticides.

Si la gestion de **la pêche** est apparue plus à traiter en développant la politique d'aires marines protégées et cantonnements plutôt qu'en terme de gestion de quotas, il a été demandé la mise en place d'un Ecolabel privilégiant les bonnes pratiques de pêche.

La question essentielle des **déchets** nécessite une assistance aux collectivités ainsi qu'une adaptation de la réglementation en matière de transport maritime, mais surtout il est demandé la mise en place d'une véritable continuité territoriale dans ce domaine impliquant une solidarité nationale, ce qui n'exclut pas une gestion caribéenne des déchets.

Le traitement sur place, la valorisation des sous-produits et des métiers, ainsi que des pratiques traditionnelles et du compost ont été soulignées tandis que la nécessité de mettre en place la filière d'élimination des **VHU** (Véhicules Hors d'usage) était rappelée. Dans ce domaine comme dans les autres d'ailleurs, l'information et la sensibilisation sont unanimement soulignées, sensibilisation pouvant être appuyée par des tarifs incitatifs et le développement de la notion d'acheteur éco-responsable.

V - Cinquième atelier : « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance »

L'atelier, présidé par Mme Georges SERVIER, présidente de la FEDAPE, a placé ses propositions dans le cadre d'une motion préalable : il est estimé incontournable et prioritaire la mise en place en Martinique d'une gouvernance locale spécifique à travers un **statut écologique dérogatoire**, ce « statut écologique » étant indispensable pour définir une politique volontariste et concertée de connaissance, de préservation, de valorisation et d'éducation concernant notre biodiversité et notre environnement.

Au service d'un projet d'éco-développement, ce statut permettra la prise de conscience locale, assurera la mobilisation et l'appropriation par les martiniquais et constituera un cadre exceptionnel d'innovation pour une durée expérimentale de 15 années.

Dans ce cadre, il est demandé :

- l'enseignement d'une culture du risque, appuyée sur l'expérience locale et les associations,
- l'orientation des formations techniques martiniquaises vers le développement d'une ingénierie du développement durable,
- la répartition des compétences entre collectivités et associations afin de rendre plus lisibles leurs actions et de privilégier la diffusion directe de l'information vers le citoyen,
- l'association des entreprises comme relais d'information auprès de leurs salariés et clients, et comme partenaires des actions de recherche et d'innovation dans une logique de production locale.

VI - Sixième atelier : « Promouvoir des modes de développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi »

Présidé par M. Cyrille COMTE, Président du Groupe Toyota CCIE, l'atelier a posé le postulat suivant : « *l'homme est au centre et l'environnement autour* ». L'enjeu défini par l'atelier consistait à faire de l'environnement une source d'emplois et d'attractivité pour la Martinique. Après un rappel des objectifs nationaux, huit propositions ont été formulées.

1.améliorer et mieux diffuser les indicateurs du développement durable

Le groupe de travail a préconisé la définition d'une nomenclature des entreprises à vocation environnementale permettant un suivi au niveau de l'INSEE (code APE) et suggéré le développement des panneaux numériques d'affichage d'indicateurs clés (comme l'indice ATMO) pour contribuer à l'éducation et l'information de la population. Enfin, quatre indicateurs ont été proposés dans la perspective d'une meilleure diffusion : un PIB vert cumulant le CA des entreprises à vocation environnementale et procédant au suivi des entreprises éco-citoyennes (SME et ISO 14001), un indicateur « *vert* » pour les grands donneurs d'ordres de l'État et des collectivités, un indicateur lié à la consommation des produits verts et un indicateur de bon fonctionnement des filières de recyclage.

2.donner une information écologique sur les produits et les services

L'atelier a souligné la nécessité de mettre en place un **éco-label** pertinent pour les entreprises participant aux filières de recyclage et de trouver le moyen (éco-label ou autre) permettant de souligner le mode d'importation écologique des produits.

3.promouvoir une publicité responsable

Le groupe a préconisé la diffusion d'une charte de bonne conduite sur la publicité et son recours à l'argument environnemental. Il a par ailleurs souligné la nécessité d'une sévérité particulière quant au respect de la réglementation en matière d'affichage et de publicité des caractéristiques environnementales. Il faudrait aussi instituer la mise en place de standards régionaux de signalisation commerciale et l'encouragement des pré-enseignes collectives pour éviter la signalisation sauvage.

4. mobiliser les outils économiques en faveur de l'environnement

La nécessité d'assurer la cohérence de la fiscalité régionale et nationale avec des aides publiques dans un souci écologique est apparue indispensable. Pour les aides publiques, c'est un système de bonus/malus qui pourrait être proposé au moment de leur conception. Il faudrait aussi introduire des critères de « *mieux-disance écologique* » dans les appels d'offres publics. Pour conclure, le groupe a proposé d'inclure les entreprises à vocation environnementale et de définir les entreprises éco-citoyennes dans la ZFGA (exonération de taxe professionnelle et crédit d'impôts pour les investissements à vocation écologique).

5. mettre en place une tarification efficace des nuisances liées aux transports

Cela signifie favoriser le **transport maritime** local ainsi que le covoiturage à condition qu'il ouvre des voies aux taxis collectifs. Il faudrait aussi encourager la diffusion des technologies hybrides, de la pastille verte en-dessous d'un certain niveau de CO² et limiter l'accès des véhicules trop polluants aux agglomérations.

6. favoriser la recherche et le développement des technologies favorables à l'environnement

Il faudrait réfléchir à un **pôle de recyclage** dans le domaine du nautisme, promouvoir l'aquaculture et les programmes de recherche pour son industrialisation puis enfin mettre en place un laboratoire des énergies renouvelables dans les DOM (énergie solaire, climatisation solaire, éolien...) et un programme de recherche bio-climatique en partenariat avec les professionnels de la construction.

7. promouvoir une économie circulaire et fonctionnelle

Le groupe a souligné la nécessité de promouvoir la mise en oeuvre de toutes les filières de recyclage économique et les entreprises d'insertion par l'économique pour les filières non rentables économiquement. Il a aussi mis l'accent sur le fait de soutenir les créations d'entreprises destinées au fonctionnement de ces filières et le besoin d'un assouplissement des réglementations.

8. sensibiliser et former à l'écologie et au développement durable

Cette proposition reposerait sur l'ouverture de la DP3 aux expériences spécifiques des entreprises dans le domaine du développement durable, la sensibilisation des enfants au tri des déchets dès l'école primaire et l'opportunité de labelliser les opérateurs d'écotourisme à l'expérience « *développement durable* ».

VII - Débat avec la salle

Monsieur Romain BELLAY se déclare préoccupé par le problème de la contamination par le **chlordécone**. Il présente la Martinique comme une terre contaminée par l'État avec des gens qui ont importé ce produit malgré les interdictions. Il en appelle aux responsabilités politiques de l'État et de la société incriminée.

Madame Nadia BAILLARDIN, gestionnaire du Centre Hospitalier de Colson, est sensible aux préconisations sur le transport. C'est pourquoi, elle aimerait connaître la date de la première journée du covoiturage en Martinique.

Madame Georges SERVIER, présidente de l'association « Éco-Civisme », réagit en indiquant que le **covoiturage** se pratique déjà dans le milieu associatif.

Un représentant de la collectivité départementale précise que le Conseil général de la Martinique a déjà organisé trois journées de covoiturage en 2007. Il s'agit d'une pratique mise en oeuvre dans le cadre de la semaine de la mobilité.

Monsieur Bernard CLAVEL apporte une précision concernant la dimension régionale et caraïbe du débat. Il souhaiterait que les ateliers renforcent leurs conclusions sur cette dimension.

Monsieur Fred LORDINOT, Conseiller général, souligne la notion de juste indemnisation-réparation concernant les dégâts causés par le « chlordécone ». Il soutient que ce doit être une conclusion forte du Grenelle en Martinique. Il en appelle à un empressement de l'État pour identifier les responsabilités ainsi qu'à la nécessité d'une recherche pour l'action.

Monsieur Thierry HONESTE, citoyen, félicite l'initiative des élus qui ont permis de domicilier ce **Grenelle en Martinique**. Il reconnaît que cela permet de montrer comment la Martinique peut peser dans le débat malgré la petitesse du département. Il pose une question : « à quand un véhicule par foyer fiscal ? ». Il soutient que l'homme doit être au centre avec son pouvoir d'achat et son portefeuille, l'environnement autour. Il propose de valoriser les productions locales pour les rendre accessibles sur le marché.

Monsieur Emmanuel MARIE-LUCE, président de l'association « Arbre à vie », pose la question de la publicité. L'association Arbre à vie a travaillé dessus et apporté un certain nombre de réponses. Dans la **loi de 1999**, le problème des enseignes et pré enseignes a été abordé. L'affichage sauvage a été étudié et la pré enseigne collective a été créée. Aujourd'hui l'association accompagne des collectivités à leur demande pour mettre en place un règlement local.

Monsieur Guy FLANDRINA, Secrétaire général du Groupe SEEN, s'adresse aux élus au sujet d'une pratique de France Télécom. Il explique qu'à Mangot Vulcin, il y a des poteaux à « l'arsenic ». Il précise que France Télécom a mis en place un programme d'élimination de ces poteaux en bois et que 3 Millions d'€uros sont consacrés au remplacement de ces poteaux par des poteaux en **acier**. Or il se trouve qu'après **l'ouragan « Dean »**, notamment au Marigot, il a vu France Télécom remplacer les poteaux en bois par d'autres poteaux en bois. Il s'étonne de l'existence d'un programme d'élimination de ces poteaux en France métropolitaine et que dans le même temps, on continue à implanter en Martinique ces poteaux contaminés à l'arsenic. Il rappelle que la nappe phréatique de la plaine du Lamentin est, selon certains experts, contaminée par l'arsenic alors qu'elle pourrait servir de ressource. Il en appelle aux élus pour qu'ils demandent à France Télécom de remplacer les poteaux abîmés par **l'ouragan « Dean »** par des poteaux en acier.

Monsieur Albéric MARCELLIN, citoyen, énumère trois contributions pour renforcer les conclusions : d'abord, la nécessité à réviser les PLU en Martinique s'agissant des victimes de catastrophes naturelles. Il faut que les trente-quatre mairies de la Martinique réservent des espaces dédiés dans le cadre des PLU au cas où il y aurait de nombreuses victimes; ensuite, il souligne le problème de transport des déchets nucléaires dans la Caraïbe. Enfin, il souligne la nécessité d'appropriation de notre territoire liquide, espace maritime.

Madame Josette COPHIR, association « Agir pour la Martinique », demande s'il y aura un retour des différentes consultations tenues en outre-mer. Elle s'adresse aux politiques et collectivités en leur demandant quand il y aura un observatoire commun.

Monsieur Serge DELBÉ, souhaitant apporter des précisions sur la question du chlordécone affirme qu'il faudrait se tourner vers l'état.

Monsieur Le Préfet intervient au sujet de la question du chlordécone et indique qu'il ne faut pas se tromper de débat. Il rappelle que le Grenelle n'est pas un tribunal pour juger des responsabilités mais qu'il s'agit d'une réflexion d'avenir. Il ajoute en soulignant que si des fautes ont été commises dans le passé, les instances judiciaires sont là pour rechercher les causes et les éventuels responsables . Il indique que dans la démarche actuelle, l'important est de savoir ce que l'on va faire dans le futur pour avoir un développement durable. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de rester dans cet objectif.

Monsieur LAFONTAINE reconnaît que l'on est dans une particularité de la diversité française. Il se tourne vers les élus pour leur dire qu'il y a une opportunité à prendre des responsabilités pour gérer une richesse locale. À l'état il demande s'il existe un lien entre le Grenelle de l'environnement et le chantier des institutions qui est en cours.

Monsieur Laurent-Michel PHÈDRE demande aux élus s'ils ont l'intention de pérenniser le Grenelle pour mettre en phase toutes les composantes de la société martiniquaise et aboutir à un positionnement fort.

Madame Danièle CARNINO, de Météo France, précise les choses sur la brume de sable puis rappelle qu'il faut éviter les rumeurs entre pesticides et radio-activité.

Un autre intervenant souligne la nécessité de faire un inventaire des produits chimiques et des produits liés à l'amiante.

Monsieur Le Préfet attire de nouveau l'attention des participants sur le fait qu'il s'agit d'un débat où il y a lieu de faire des propositions.

Monsieur Serge LETCHIMY, député-maire de Fort-de-France, fait remarquer que seule la mise en cohérence et cohésion des politiques publiques relatives à l'environnement donneront du sens à la gouvernance. Parler de développement n'a de sens que si l'on fait le lien avec les autres documents de planification comme la zone franche globale. Il souhaite qu'une réelle dynamique se mette en place et propose une collectivité avec la domiciliation de moyens réglementaires voire législatifs.

Il interpelle sur la façon d'agir demain tout en soulignant le problème de mise en opérationnalité des propositions qui seront retenues par le Grenelle. Il conclut en revenant sur la question des pesticides pour faire savoir au public que la demande de commission d'enquête, formulée par les élus pour identifier les responsabilités, avait été rejetée.

Monsieur Philippe DORDONNE déplore le retard de la Martinique. En effet, il entend dire qu'il faut attendre 2020 pour avoir 50% d'énergies renouvelables. En matière de chlordécone, le retard est aussi constaté. Il note que dans la notion de gouvernance, il faut trouver un sens à donner au statut spécial. Il poursuit en disant que les énergies renouvelables représentent un grenier d'emplois dans une Martinique où il y a 35% de chômeurs et 25 000 Rmistes. Il est impératif pour la Martinique dans le contexte de gouvernance actuelle de ne pas être acteur de son propre retard. La Martinique doit être un acteur citoyen, un acteur où le peuple, accompagné des politiques, prend ses décisions.

Madame Madeleine JOUYE de GRANDMAISON, député européenne et présidente du comité martiniquais du tourisme, regrette la méthode qui a été retenue. Elle déplore le fait que la Martinique ait été embarquée dans le **Grenelle de l'environnement** et d'avoir pris le train en marche. Elle rappelle qu'il aurait été plus avantageux de réfléchir en faisant un état des lieux de l'environnement. Il aurait été possible de voir ce qui est en crise, ce qui est déjà fait, en train de se faire et ce qui reste à faire pour disposer ensuite d'un véritable programme d'actions. Aujourd'hui, rien qu'à entendre le député-maire et le sénateur, chacun a fait des choses et chacun ignore ce qu'a fait l'autre.

Elle souligne l'absence de la région en indiquant qu'elle a un programme d'énergies renouvelables, un programme d'ordures... et l'existence des associations qui ont de vrais programmes.

Elle rappelle qu'il y a quinze ans naissaient les **ZNIEFF** (**Z**ones **N**aturelles **I**ntérêt **É**cologique, **F**aunistiques et **F**loristiques), qu'il y a vingt ans les scientifiques donnaient un programme d'aires à protéger et qu'il y a vingt-cinq ans la ville de Fort-de-France mettait en place un embryon de muséum d'histoire naturelle pour la connaissance. Elle regrette que les choses se fassent sans que cela se sache.

Elle ajoute qu'il y a dix ans que le comité de bassin a été mis en place. Elle rappelle que les martiniquais ont été consultés pour la loi sur l'eau et que la population n'a pas répondu.

Elle s'interroge sur le devenir de tout ce travail. Elle insiste par ailleurs sur la nécessité de considérer ce **Grenelle** comme une espèce de préambule à une réflexion devant être menée par les martiniquais pour dresser un état des lieux de l'environnement de façon générale et sortir un plan d'action.

Elle considère que le **Grenelle** donnera lieu à un catalogue de propositions parmi lesquelles seules deux ou trois d'entre elles seront prises pour calmer les esprits.

Elle soutient que ce n'est pas ce qu'il faut faire en concluant qu'il y a lieu pour la Martinique de se détacher de cette gouvernance.

Monsieur Max RÉAL, citoyen, attire l'attention du public sur la circulation à Fort-de-France en prenant le cas de la rocade de Fort-de-France et de la croisée de Ravine-Vilaine.

Il souligne les points noirs existant sur ce tronçon et s'interroge sur les moyens pouvant être mis en place pour fluidifier la circulation et résorber les embouteillages.

Il conclut son intervention en disant que seules des actions concrètes et pratiques peuvent fluidifier la circulation.

Madame Georges SERVIER, présidente de l'association « *Éco-Civisme* », apporte un complément de réponse sur la notion de gouvernance.

Elle défend le fait que ces réflexions constituent un préambule devant être suivi d'applications.

Elle rappelle que la Martinique est championne de la réflexion toutes catégories et qu'elle doit passer à la pratique. Elle juge nécessaire une gouvernance assortie d'un statut dérogatoire écologique.

Madame Marlène LAUZA, s'interroge sur la question du transport et de la santé puis émet un vœu. Elle voudrait voir avancer le dossier transport, développer le transport maritime qui pourrait résoudre les problèmes de santé et de dépression.

Monsieur Claude LISE, sénateur et président du conseil général de Martinique, justifie son intervention par les sollicitations répétées du public.

Face au problème du transport, il affirme que la Martinique pourrait demander un statut dérogatoire et soutient que le département a besoin d'une série de statuts dérogatoires.

Il déplore cependant la difficulté à discuter sérieusement en vue d'un statut dérogatoire global et rappelle que la gouvernance locale en matière d'environnement correspond à la mise en cohérence des politiques. Beaucoup de choses se font, sont faites et pourraient se faire davantage si nous étions écoutés au niveau national.

Il reconnaît qu'il est impératif pour les politiques de l'île de se mettre en cohérence. Il ajoute ensuite que la Martinique n'obtiendra un statut dérogatoire que si les politiques se rassemblent pour réfléchir à un statut particulier de la Martinique avec une série de domaines où sera précisé le type de pouvoir souhaité dans tel ou tel domaine.

Il conclut en soulignant la nécessité de réfléchir pour la Martinique à un projet global.

Monsieur Serge LETCHIMY, Député-Maire de Fort-de-France, revient sur la question posée par le citoyen M. Max RÉAL au sujet du transport. La route de Ravine-Vilaine est une route départementale et celle de redoute est une route d'État sous responsabilité de la Région. Comme on est dans le ridicule, on continue à être dans le ridicule. Il rappelle qu'il est très compliqué de se rassembler pour résoudre un problème de carrefour et cela dure depuis plus de dix à vingt ans.

Il indique par ailleurs que les politiques ont réussi à se rassembler pour le **TCSP** (Transport en Commun en Site Propre) en mettant en place un syndicat mixte qui leur permet ainsi de travailler en cohérence. Il déplore le retard pris par la Martinique en matière de transport public et pense qu'il est indispensable de faire des expérimentations sinon le département restera avec ses 25% de chômeurs et ses 32 000 Rmistes.

Il poursuit en rappelant le contexte dans lequel s'est tenu le Grenelle. Il soutient que pour faire un projet autour de l'identité martiniquaise, il convient de travailler sur un programme d'aménagement et d'éducation du peuple, sur une durée de quinze ans au lieu de deux, qui serait ensuite confié aux collectivités pour bâtir l'esquisse d'une espérance nouvelle.

Monsieur Teddy DELERAY, jeune chef d'entreprise, se déclare content d'entendre tous ces propos. Il souligne les problèmes de transport à la périphérie de Fort-de-France et dans le Nord Caraïbe pour demander ensuite les moyens d'avancer au préfet.

Monsieur Rodrigue ROQUE, directeur des projets innovants à France Télécom, réagit à une attaque formulée précédemment par un participant. D'une part, il faut savoir que France Télécom est engagé depuis 1996 dans une démarche environnementale sociétale. Au sujet des poteaux toxiques, il indique que ces derniers ont une étiquette métallique, sont importés de France, sont tracés puis repartent en métropole. Ils sont ensuite stockés dans un entrepôt composé de deux containers. Il précise que ce programme garantit une traçabilité totale sachant que 30 Millions d'€uros sont consacrés chaque année à l'enfouissement ou au remplacement des poteaux métalliques, 30 Millions d'€uros par an au niveau national.

Il précise que s'il fallait remplacer l'ensemble des poteaux de la Martinique, il faudrait compter 60 Millions d'€uros. D'autre part, en matière de transport, il dévoile à l'assistance que France Télécom mène depuis quelque temps une étude relative au plan de déplacement dans dix villes de métropole avec l'espoir d'une mise en place au niveau de la zone caraïbe (Guadeloupe - Martinique - Guyane).

Le représentant de France Télécom poursuit en insistant sur la nécessité d'expérimenter quelque chose avec l'aide des collectivités et transporteurs pour que les salariés du groupe France Télécom fassent davantage de covoiturage et utilisent les transports collectifs.

Monsieur Maurice MONTEZUME apporte ensuite une correction quant au contenu d'une de ses diapositives projetée en préambule au débat.

Madame Françoise ROSE-ROSETTE, Conseillère régionale, déplore l'absence de membres du Conseil Régional au Grenelle et indique qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le Grenelle de l'environnement et le SMDE (Schéma Martiniquais de Développement Économique) proposé par la région. C'eût été au contraire, l'occasion de travailler à une mise en cohérence. Elle se félicite par ailleurs du travail effectué ce jour et considère cela comme extrêmement important.

Elle juge le Grenelle de l'environnement comme une ouverture devant être cultivée. En effet, le Grenelle représente un moment historique.

Elle reconnaît que c'est à la Martinique et aux martiniquais de forger ensuite l'histoire à partir de cette journée du 17 octobre 2007 et de faire remonter cela au niveau national.

Elle considère enfin que la Martinique a l'obligation de construire pour proposer, pour occuper ce champ qui est ouvert et qui répond à un besoin immédiat.

Monsieur Christian URSULET, Directeur de la DSDS (**D**irection de la **S**anté et du **D**éveloppement **S**ocial) rappelle les propos tenus par Madame Madeleine JOUYE de GRANDMAISON qui disait que beaucoup de choses se faisaient et que tout le monde l'ignorait.

Il informe ensuite l'assistance sur la mise en place d'une plate-forme de l'observation sanitaire et sociale qui regroupe les services de l'état, des organismes d'assurance maladie, la CAF (Caisse d'Allocations familiales), l'observatoire de la santé, l'INSEE (institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Cette plate-forme met en commun l'ensemble des études menées et décide aussi des études prioritaires à lancer chaque année en matière de santé à la Martinique. Il conclut en soulignant que cette plate-forme travaillera mieux dans l'intérêt de la santé publique martiniquaise.

Monsieur Max RÉAL, citoyen, exprime son mécontentement quant à la réponse apportée par le Député-Maire de Fort-de-France.

Monsieur Gilles DESGRAS, du site « *Bondamanjak* » exprime un souci. Il relate son déplacement récent au port de Fort-de-France et raconte qu'il avait vu quelques jours auparavant, à cinquante mètres de l'entrée du port un stock de trois mille pneus à ciel ouvert. Il s'étonne du fait qu'il soit demandé d'un côté de vider les vases à fleurs et de l'autre des pneus restent à ciel ouvert en toute impunité. Il raconte qu'il a vu des larves dans les pneus et fait des photos pour informer la population. Il poursuit en racontant son étonnement quand il apprit que la DSDS devait venir saupoudrer des produits le lendemain de son passage sur les lieux.

Monsieur Johnny HAJJAR, Conseiller général de Fort-de-France, rappelle que dans une collectivité, la répartition des compétences s'accompagne de la répartition des moyens et que la raison de la gouvernance est la cohérence des politiques signifiant l'existence d'interlocuteurs uniques.

En matière de **transport public**, il insiste sur la nécessité d'un transport public terrestre organisé. Une des propositions consiste à intervenir sur les infrastructures. Il rappelle qu'en Martinique, il y a une voiture pour deux habitants.

Il déplore le retard pris en indiquant que si des études avaient été lancées sur les infrastructures routières de la Martinique, la mise en place de sites propres (voies réservées) aurait pu être envisagée et pensée en toute cohérence.

Il précise ensuite que la voie réservée sert à identifier un système de déplacement et de circulation sur l'ensemble de la Martinique. Il est convaincu que le salut du transport public terrestre passe par les voies réservées. Il suggère alors la nécessité de lancer à ce stade de la réflexion une étude sur l'ensemble des réseaux de la Martinique en dehors de la compétence des domanialités (conseil régional, conseil général, communes...) afin d'identifier et hiérarchiser les routes pour établir à terme un circuit de déplacement par rapport à des routes prioritaires.

Pour le **covoiturage**, il rappelle que cela dépend de la volonté du citoyen. Enfin en matière de publicité avec les panneaux en 4x3 qui dénaturent la Martinique (protection de l'environnement, de la biodiversité), il propose que la communication des entreprises soit révisée pour aller dans le sens d'une protection de l'environnement et de l'écocitoyenneté.

Monsieur CHAUMET veut remercier celles et ceux qui ont participé aux travaux ainsi que les présidents de séance. Il tient à ce que l'on se remémore **l'esprit du Grenelle**.

Il reconnaît aussi qu'il y a unanimité quant à l'inadéquation des outils, schémas des institutions et règlements pour répondre à l'impératif écologique.

Il interpelle tout un chacun quant aux questions à se poser pour savoir comment agir sur des secteurs tels que l'énergie, l'aménagement du territoire, la valorisation de la biodiversité pour en faire un atout de développement pour le 21^{ème} siècle. Le Grenelle de l'environnement est une opportunité historique à saisir.

Il faut être constructif en respectant trois principes : répondre à ces questions en Martinique avec les martiniquais, pérenniser ces décisions en posant un cadre pour enfin poser et accéder à l'expérimentation sur une longue durée afin d'accompagner le martiniquais et l'inscrire dans le volontariat et l'innovation.

Monsieur Olivier MOREAU, citoyen, intervient pour indiquer qu'il faut penser global et agir local. Il s'étonne aussi de la manière dont les choses se déroulent.

Il rappelle que les problèmes de transport existent partout ailleurs et ces pays les ont réglé très rapidement.

Il cite l'exemple de Londres où il faut payer pour entrer dans la ville, des Bahamas et de New-York.

Il explique que les solutions existent puis rappelle que les problématiques globales ont déjà fait l'objet de nombreuses réflexions.

Monsieur Patrice LATRON, Secrétaire Général de la Préfecture de Martinique, intervient pour excuser M. le Préfet parti à RFO (Réseau France Outre-mer) pour participer au Journal Télévisé de 19h00 et évoquer le sujet du **Grenelle de l'environnement**.

Il tient à remercier tous les participants pour la richesse extrême et la diversité des débats.

Il remercie enfin les présidents de groupes qui ont pris une journée d'un temps « Ô combien » précieux pour animer les ateliers et clôturer la journée.